



RECU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200227-D00602810-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 février 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 février 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN

Secrétaire : Mme Carine MICHEL

Absents : Mme Myriam EL-YASSA, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD

Procurations de vote : Mme Karima ROCHDI donne pouvoir à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET donne pouvoir à M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX donne pouvoir à Mme Christine WERTHE

OBJET : 25 - Fourniture d'effets d'habillement et d'Equipement de Protection Individuelle

Délibération n° 2020/006028

Fourniture d'effets d'habillement et d'Equipement de Protection Individuelle

Rapporteur : Mme l'Adjointe THIEBAUT

	Date	Avis
Commission n° 5	12/02/2020	Favorable unanime (1 abstention)

I - Contexte

Dans le cadre de l'achat de fourniture d'habillement et d'Equipement de Protection Individuelle, la Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Grand Besançon Métropole (G.B.M.), l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon/Franche-Comté ainsi que plusieurs membres du groupement de commandes permanent du 21 août 2019 souhaitent se regrouper pour la procédure de passation d'un accord-cadre.

Cette formule doit permettre de réaliser des économies d'échelle. La Ville de Besançon est désignée coordonnateur du groupement avec la mission de désigner les titulaires, de signer et de notifier l'accord-cadre au nom de l'ensemble des membres du groupement. Le coordonnateur du groupement réalisera cette mission à titre gracieux. Chaque membre devra suivre l'exécution de l'accord-cadre à hauteur de ses besoins.

L'objet de l'accord-cadre est l'acquisition et la livraison de fournitures d'habillement général et articles chaussants (blouses, vêtements de travail, chaussures de sécurité, uniforme de police municipale...) ainsi que l'achat d'équipements de protection individuelle (Protection auditive, Protection contre les chutes, Protection respiratoire...) pour les différents services techniques des membres du groupement.

D'une durée de 1 an l'accord-cadre sera reconductible 3 fois et devrait être opérationnel à compter de septembre 2020.

II - Procédure

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

La forme du contrat est un accord-cadre sans minimum ni maximum passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commandes.

Le montant estimé de commandes est de l'ordre de 318 000 € HT pour la durée de l'accord-cadre (4 ans).

L'accord-cadre est divisé en 10 lots :

Objet du lot	Mode de dévolution	Montant estimative En €
Lot 1 - EPI - Protection des mains, de la tête et du corps	Multi-attributaire	55 000 €
Lot 2 - Vêtements de travail techniques (vêtements normes multirisques, haute visibilité, pantalons de travail...)	Multi-attributaire	100 000 €
Lot 3 - Vêtements de travail non techniques (pull, tee-shirt, veste, pantalon, parka...)	Multi-attributaire	40 000 €
Lot 4 - Vêtements de Police Municipale	Multi-attributaire	30 000 €
Lot 5 - Blouses - tuniques et pantalons - cuisine, scolaire et métier de l'entretien	Mono-attributaire	8 000 €
Lot 6 - Chaussures de travail et de sécurité et accessoires	Multi-attributaire	50 000 €
Lot 7 - Protections auditives moulées	Mono-attributaire	3 000 €
Lot 8 - Protection individuelle contre les chutes (harnais et accessoires...)	Multi-attributaire	12 000 €
Lot 9 - Protections respiratoires spécifiques - Masque auto-sauveteur - Fourniture, contrôle, maintenance et formation	Multi-attributaire	5 000 €
Lot 10 - Protections spécifiques - détecteurs de gaz portatif - fourniture, contrôle, maintenance et formation	Multi-attributaire	15 000 €

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à lancer la procédure de passation ainsi qu'à signer l'accord-cadre avec les titulaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe


Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0